



Ville de Castelnaudary

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Direction des Affaires Générales
Service Financier

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Finances locales

Sous-matière : Décisions budgétaires

OBJET : M57 – FONGIBILITE DES CREDITS – Décision budgétaire modificative n°2 portant virement de crédits de chapitre à chapitre.

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat des budgets des communes de plus de 3 500 habitants.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2022-214 du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

VU la délibération du Conseil Municipale n° 2025-108 en date du 14 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 et le principe de fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

CONSIDERANT l'insuffisance de crédit en section de fonctionnement dépenses sur le chapitre 014 – Atténuations de produits.

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser les transferts suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
.014	7392221	.01	Prélèvement FPIC	16 500 €
.011	60632	.020	Fournitures de petit équipement	-16 500 €
Total dépenses de fonctionnement à rajouter				0 €

Décision N° 2025-290

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

Article 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Article 4 : ampliation de la présente décision sera adressées à :

M. le Préfet de l'Aude
M. le Trésorier du SGC de Carcassonne
M. le Directeur Général des Services

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

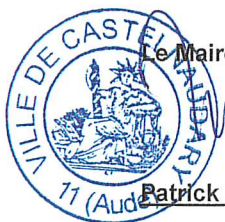
Publié le

14 NOV. 2025

Berger
Levrault

ID : 011-211100763-20251113-DEC2025290FIN-DE

Fait à Castelnaudary, le 13 novembre 2025.



Le Maire,

Patrick MAUGARD